



vous accompagner

Rougeole, oreillons, rubéole : protégez vos enfants

■ Pourquoi les faire vacciner ?



santé
famille
retraite
services

www.msa.fr

L'essentiel & plus encore

La rougeole, les oreillons, la rubéole : tout savoir sur ces trois maladies

❖ Comment se transmettent-elles ?

La rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) sont des maladies très contagieuses qui se transmettent lors d'une toux ou d'un éternuement.

❖ Quels sont les risques de complications ?

Ces maladies peuvent entraîner des complications graves, voire mortelles, quel que soit l'âge.

▶ **La rougeole** peut engendrer une pneumonie (1 à 6 cas sur 100), une encéphalite* (1 cas sur 1 000)...

Dans les pays occidentaux, le nombre de décès liés à la rougeole est estimé à 1 cas sur 1 000.

▶ **Les oreillons** quant à eux peuvent provoquer une perte d'audition, une stérilité chez l'adolescent, une encéphalite* (1 à 2 cas pour 1 000) ...

▶ **La rubéole** peut entraîner une malformation du futur bébé, un avortement spontané...

❖ Qui peut les contracter ?

Tout le monde est concerné : les enfants comme les adultes. En l'absence de vaccination, et quel que soit votre âge, vous pouvez contracter ces maladies.

Une seule protection : la vaccination

Deux injections suffisent pour être protégé toute sa vie contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

* Inflammation de l'encéphale, partie du cerveau, qui peut provoquer des lésions importantes et irréversibles du système nerveux central.

La vaccination ROR

La vaccination consiste à introduire dans le corps un virus inactif (qui ne provoquera pas la maladie). À son contact, le corps développe des anticorps qui formeront une barrière protectrice en cas d'exposition au véritable virus.

❖ Que contient le vaccin contre le ROR ?

Le vaccin ROR contient uniquement les 3 virus très atténués. Il ne contient aucun adjuvant.

❖ À quel âge faut-il faire vacciner votre enfant ?

Il est recommandé de le faire vacciner à :

- 12 mois pour la première injection,
- entre 16 et 18 mois pour la seconde injection.

❖ Un rattrapage de vaccin est-il possible ?

Oui : en dehors de ces âges si vous ou l'un des membres de votre famille :

- n'êtes pas vacciné, ou
- n'avez reçu qu'une seule injection, et, si vous n'avez pas déjà contracté ces maladies, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.

Dès maintenant, vérifiez tous les carnets de vaccination du foyer.

La MSA prend en charge à 100 % les deux doses du vaccin ROR pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans révolus et à 65 % pour tous les autres assurés.

Se faire vacciner, c'est se protéger

mais aussi protéger les personnes les plus fragiles ne pouvant pas se faire vacciner (les nourrissons de moins de un an, les femmes enceintes...).

La MSA mène de nombreuses actions de prévention pour donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé.

Référence : 11286-12/2016 - CCMSA /DDPS / Crédits photos : Oayoo ; Jani Bryson ; Istock/CCMSA Image



L'essentiel & plus encore